

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 MAI 2023**

**OBJET :**

CM2023\_038  
CARA

Schéma communautaire en  
faveur de l'intégration des  
familles dans leur  
environnement  
Exercice 2023  
Convention de partenariat  
Fiches actions  
Pilier 2

***NOMBRE DE  
Conseillers Municipaux  
ayant pris part au vote***

**28**

***DATE DE  
L'AFFICHAGE  
de la liste des  
délibérations***

**10 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-huit avril deux mille vingt-trois.

**PRESENTS :**

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN /  
RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / PETIT /  
MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / NICOLE /  
LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL /  
DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

**ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :**

Madame RATISKOL représentée par Madame ADOLPHE  
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL  
Madame AFONSO CORREIA représentée par Madame JUAN

**ABSENT EXCUSE NON REPRESENTE :**

Monsieur BOTTON

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Pascale JUAN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**CARA – SCHEMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE  
L'INTEGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT  
EXERCICE 2023  
CONVENTION DE PARTENARIAT - FICHES ACTIONS – PILIER 2**

Madame BETIZEAU, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que la loi NOTRe a obligé la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) à revoir ses statuts et ses champs de compétences, et notamment celui de la « politique de la ville ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette compétence n'est plus déclinée en intérêt communautaire.

Aussi, par la compétence optionnelle « action sociale », la CARA a affirmé une politique en direction des familles et de leurs enfants en proposant un schéma communautaire, en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, qui doit participer fortement à l'activité du territoire et repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : L'alimentation d'un observatoire par les communes et SIVOM

Pilier 2 : Une fiche-action liée à la parentalité / une fiche-action liée à la santé /  
une fiche-action liée à la prévention

Pilier 3 : La participation de toutes les communes et SIVOM à la politique d'information jeunesse de la CARA.

Depuis 2022, ce schéma qui initialement participait fortement à l'attractivité du territoire, participe maintenant à l'élaboration de la future Convention Territoriale Globale qui devrait être signée entre notamment la CAF, les communes, les SIVOM, la CARA, au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Le barème financier des fiches-actions (pilier 2) à écrire et à mettre en œuvre ont été fixés de la manière suivante :

Services en direction des familles	Montant par fiche-action et leur mise en oeuvre		
	Parentalité	Santé	Prévention
Pour les communes ayant un service enfance (4 – 11 ans)	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Pour les communes ayant des services enfance (4 - 11 ans) et jeunesse (12 - 18 ans)	4 000 €	6 000 €	6 000 €
Pour les communes et SIVOM ayant des services petite enfance (0 – 3 ans) enfance (4 - 11 ans) jeunesse (12 - 18 ans)	6 000 €	9 000 €	9 000 €
Dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) conventionné avec la CAF, l'éducation nationale et les familles	10 000 €		
Centralisation de la demande sur un territoire	Entre 8 000 et 9 000 €		

Dans le cadre du pilier 2, la commune a adressé à la CARA des fiches-actions pour l'année 2023.

La CARA a décidé de soutenir financièrement la commune et propose une convention de partenariat pour l'exercice 2023 qui fixe les conditions d'attribution de l'aide financière, à savoir :

Thème	Intitulé de l'action	Montant maximum
Fiche-action Accompagnement à la parentalité	Soutien à la parentalité : Renforcer les compétences parentales et favoriser des relations positives entre parents et enfants	24 000 €
Fiche-action Santé	Promouvoir la santé à travers le bien-être : Encourager une approche globale de la santé en prenant en compte le bien-être physique, mental, émotionnel et social des familles	
Fiche-action Prévention	Elargir les partenariats pour développer les actions de prévention : Promouvoir la prévention en valorisant le partenariat intercommunal existant et en développant des outils et des actions en direction des familles	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :


- D'APPROUVER la convention de partenariat avec la CARA, pour l'exercice 2023, pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, autour des fiches-actions Pilier 2,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention et tout autre document nécessaire à l'application de la présente décision.

**Pour** : 28  
**Contre** : /  
**Abstention** : /

Fait et délibéré le 4 mai 2023  
Pour copie conforme  
Le Maire,

  
P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

  
P. JUAN